

CONSULTATION NATIONALE "QUELS SAVOIRS ENSEIGNER DANS LES LYCÉES ?"

Note de l'Association EPI au Comité Scientifique

I - CONSTAT

Peu à peu, et sans que le système éducatif y prenne garde, l'ordinateur devient le support privilégié de l'information, puis de la connaissance et de la création. C'est un instrument particulièrement puissant dans de nombreux domaines de l'activité humaine qui permet la réversibilité des actions (consultation/émission) et l'interactivité. Il favorise dans l'enseignement les approches globales et transdisciplinaires (ainsi par exemple, les démarches autour de la simulation et des banques de données ne connaissent guère les frontières des disciplines). Toutes ces caractéristiques, et d'autres encore, font que le système éducatif ne devrait plus pouvoir ignorer l'informatique, c'est-à-dire pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, une certaine maîtrise de l'ensemble indissociable « ordinateur-logiciels-périphériques de plus en plus complexes », plus quelques notions concernant leur impact sur la société. C'est très loin d'être le cas actuellement.

De plus, face aux profondes et inéluctables mutations sociales, économiques et culturelles entraînées par le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, l'avenir de la France exige pour les nouveaux emplois de demain que le système éducatif forme des citoyens hautement qualifiés dans tous les domaines allant de la haute technologie aux arts.

Or, notre déficit en informaticiens est actuellement de l'ordre de 10 000 et atteindra, selon les prévisions, 150 000 à court et moyen termes avec les adaptations majeures des systèmes informatisés que nécessitent les passages en l'an 2000, puis à l'Euro en 2002, et parallèlement les développements dans tous les domaines des Technologies de l'Information et de la Communication.

Nos responsables au plus haut niveau ont, semble-t-il, pris conscience de notre retard et « *de la culture informatique encore trop faible de nos compatriotes* » (Lionel Jospin à Hourtin). Le gouvernement a présenté pour l'Éducation un plan ambitieux s'articulant autour d'un ensemble de mesures et de projets dont l'EPI se félicite pour l'essentiel : ils vont dans le sens des analyses et des propositions faites depuis longtemps par l'Association, en particulier dans les déclarations de ses Assemblées générales et à l'occasion d'entrevues et de notes de synthèses au Ministère ou à Matignon.

L'E.P.I. déplore vivement que dans le cadre de la consultation nationale « *Quels savoirs enseigner dans les lycées ?* », l'Informatique et les

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ne figurent pas explicitement dans les journées disciplinaires et les journées thématiques organisées au plan national, alors que les premiers éléments d'information issus du dépouillement de l'enquête « lycée » font apparaître une forte demande des lycéens en faveur de leur utilisation. C'est d'autant plus regrettable qu'un des thèmes de réflexion proposés est : *Quels sont les savoirs qui doivent être enseignés au lycée « comme si les élèves n'avaient plus l'occasion, au-delà, d'étudier la discipline considérée ».*

II - PROPOSITIONS

Il faut, selon nous, dire clairement que l'élargissement de la culture générale à une certaine maîtrise des « outils » informatiques est une priorité.

Au lycée, en prolongement des enseignements mal assurés au collège, deux approches non exclusives doivent être proposées aux élèves (répondant ainsi à leur attente) :

- L'approche **par les différentes disciplines**. Cette orientation, prônée officiellement depuis des années, est malheureusement encore un échec dans l'enseignement général. Les raisons de cet échec sont parfaitement connues. Il faut y remédier très vite. Les solutions sont également connues.
- Un **enseignement de l'informatique et des Technologies de l'Information et de la Communication** (optionnel ou obligatoire) faisant largement appel à la pratique, à la pédagogie de projet, au travail en équipe (cf. les demandes réitérées des élèves) et largement ouvert sur l'ensemble des disciplines et activités transdisciplinaires.

La « culture informatique » (Lionel Jospin à Hourtin) du futur citoyen résultera de ces deux démarches. Cette culture lui est indispensable bien au-delà de ses activités professionnelles. (« *donner aux hommes de quoi exister quand ils ne travaillent pas* », P. Ricœur).

Pour cela, il est urgent et nécessaire de redéfinir, en concertation avec les acteurs, les finalités et les objectifs du système éducatif à l'aube du 21^{ème} siècle. Cette mutation imposera non seulement une adaptation des contenus disciplinaires et une flexibilité des horaires et des groupes classes mais aussi la mise en place d'un véritable programme de formation initiale et continue des enseignants. Il ne s'agit pas toujours de mesures coûteuses mais souvent d'une transformation des mentalités et des pratiques.

L'EPI ne peut cautionner le mythe du « presse-bouton » et de la « grande convivialité » autoproclamée qui dispenserait de tout apprentissage.

L'expérience montre la nécessité de développer des savoir faire, d'acquérir une démarche intellectuelle adaptée à ces nouveaux usages. Tous les élèves ont droit à cet enseignement. Tous les enseignants doivent être formés sur quelques années. L'EPI ne peut accepter que l'on sacrifie la génération actuelle dans l'attente de nouveaux professeurs compétents, ni que s'accroissent les inégalités entre « inforiches » et « infopauvres ».

Il y a environ 850 000 enseignants en exercice. Il faut sans tarder recenser les compétences, informer, faire sauter les verrous psychologiques, vaincre les réticences ou plutôt convaincre par l'exemplarité et la mutualisation de pratiques innovantes, de contenus et de produits de qualité adaptés aux besoins.

Il convient également de lever les freins institutionnels à tous les niveaux : programmes officiels, recommandations pédagogiques, concours de recrutement des enseignants, sans oublier la hiérarchie et les corps d'inspection parfois hostiles à cette évolution.

L'EPI, comme elle l'a toujours fait par le passé et forte d'une réflexion et d'une expérience de terrain de plus de 25 ans, est prête à apporter sa contribution et son concours à la mise en pratique, au niveau de l'Éducation nationale, des déclarations qui veulent faire de la France un acteur de premier plan dans la bataille de l'innovation.

A ce titre l'EPI souhaite être associée aux journées disciplinaires et thématiques, ainsi qu'au colloque final qui se tiendra à Lyon.